



Radiateurs électriques + isolations des fenêtres

Par **valerie poulain**, le **17/08/2011** à **23:57**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 11 ans j'ai un soucis concernant mes radiateurs électriques qui fonctionnent très mal voir pas du tout (ne chauffent quasiment plus).
Ma question est donc à qui incombe le changement des radiateurs ?

Concernant l'isolation de mes fenêtres en effet j'ai de l'air et froid qui passe dans l'appartement d'où un froid excessif l'hiver (environ 16° dans l'appartement) malgré le bain d'huile et poêle à pétrole rajouté pour avoir moins froid.
Ma question est à qui incombe le changement ou l'isolation des fenêtres ?

En vous remerciant par avance
Cordialement

Par **mimi493**, le **18/08/2011** à **00:35**

C'est au bailleur de fournir un système de chauffage suffisant
Pour les fenêtres, vous avez pris soin de vérifier le joint et de le remplacer, le cas échéant ?

Par **alterego**, le **18/08/2011** à **19:18**

Bonjour

En accord avec la réponse que vous avez reçue, permettez d'insister sur le fait que le remplacement des joints de fenêtres et/ou des portes vous incombe. Il relève de l'entretien. Leur mauvais état ou leur absence entraîne une déperdition de chaleur très importante.

Cordialement